



Dossiers immunisation



Depuis avril 2015, Santé publique Ottawa (SPO) examine les dossiers d'immunisation de 150 000 enfants inscrits dans les écoles élémentaires et secondaires d'Ottawa pour s'assurer que les renseignements sont à jour. Au cours des derniers mois, SPO a communiqué avec les parents de milliers d'enfants dont les dossiers n'ont pas été mis à jour. Il est essentiel de disposer de dossiers d'immunisation à jour pour protéger la santé des étudiants en cas d'éclosion de maladies infectieuses, comme la rougeole.

Début octobre 2015, les dossiers d'immunisation de 50 000 enfants vivant à Ottawa étaient toujours incomplets. En vertu de la *Loi sur l'immunisation des élèves*, les étudiants fréquentant une école en Ontario doivent avoir été vaccinés contre neuf maladies ou avoir obtenu une exemption valide. Les parents fournissent l'information aux conseils scolaires au moment de l'inscription à la maternelle. Cependant, les parents doivent communiquer à Santé publique Ottawa toutes les vaccinations reçues après l'inscription à la maternelle.

Dans les prochains mois, SPO commencera à aviser les parents par écrit si le dossier de leur enfant n'est pas à jour et à transmettre des avis de suspension d'école si son dossier demeure incomplet. L'envoi par la poste des premiers avis écrits s'échelonnait entre fin octobre 2015 et début janvier 2016 et les suspensions d'école entre décembre 2015 et mars 2016.

Les parents qui reçoivent un avis demandant des renseignements sur l'immunisation peuvent communiquer avec SPO par téléphone au 613-580-6744 ou envoyer les renseignements sur l'immunisation en ligne, par télécopieur, par la poste ou au moyen de l'application ImmunizeCA.

Les parents peuvent visiter le site etreparentaottawa.ca/immunisation pour en savoir plus sur la façon d'envoyer les renseignements sur l'immunisation de leur enfant à Santé publique Ottawa.

SPO organisera des « cliniques de rattrapage » pour les élèves qui n'auront pas reçu les vaccins exigés et n'ont pas accès à un fournisseur de services de vaccination. Les élèves qui présentent des exemptions à SPO pour des motifs médicaux ou philosophiques ne sont pas visés par les suspensions; toutefois, en cas d'éclosion, ils peuvent être exclus de leur école tant que le risque de transmission perdure.

Si vous recevez une lettre de Santé publique Ottawa, votre coopération et appui à y répondre rapidement sont grandement appréciés. Vos efforts contribueront non seulement à protéger votre enfant, mais aidera aussi à assurer que tous nos enfants soient protégés contre les maladies infectieuses.

Source : Santé publique Ottawa (SPO)

NOS CRÉNEAUX D'EXCELLENCE



EXCELLENCE
ACADÉMIQUE



ÉCO-
RESPONSABLE



VOLET
INTERNATIONAL



BIEN-ÊTRE ET
INCLUSION



PETITE
ENFANCE